

Genève, le 14 septembre 2021

## **Résolution de l'AG du personnel du mardi 14 septembre 2021**

*Sur invitation du SIT et de la FAPCEGM-HEM, le personnel des écoles de musique, danse et théâtres affiliées à la CEGM s'est réuni en visioconférence.*

### **Considérant**

que le DIP est en train de modifier le dispositif délégataire des enseignements artistiques de base et son financement, notamment de passer au subventionnement à la prestation ;

que, dans ce dispositif, nous identifions des risques importants pour les conditions de travail des employé-e-s des écoles de musique, danse et théâtre de la CEGM ;

que nous n'avons pas encore pu obtenir de garanties que cette réforme ne péjore pas les conditions de travail de ces employé-e-s ;

que le statut et les conditions de travail des accompagnatrices et accompagnateurs, précaires en temps normal, ont été rendus encore plus fragilisés en période de crise sanitaire.

### **L'assemblée donne mandat aux organisations syndicales et représentatives du personnel (SIT et FAPCEGM-HEM)**

1. d'obtenir les garanties suivantes :

- maintien de la CCT CEGM (pour les écoles déjà affiliées) et mécanismes pour intégrer les nouvelles écoles à la CCT CEGM
- pas de dumping salarial
- harmonisation salariale en classe 17
- système salarial égalitaire
- mise en place d'une procédure de VAE (Validation des Acquis d'Expérience)
- prévoir des dispositions transitoires pour tous nouveaux dispositifs
- participation à l'élaboration du nouveau dispositif du DIP
- budget pour l'accompagnement métier : pôle « Recherche & Développement »
- exclusion du modèle de subvention à la prestation ou d'insuffisance de subvention

2. d'informer les collègues sur les enjeux liés à cette réforme

3. de solliciter des réponses et des garanties auprès de la CEGM et du DIP

4. de poursuivre le dossier pour améliorer le statut et les conditions de travail des accompagnatrices et accompagnateurs de musique dans la CCT.

Faute de réponses et garanties suffisantes de la part du DIP, l'AG décide qu'elle se réunira pour discuter de mesures de lutte appropriée.

Résolution adoptée à l'unanimité le 14 septembre 2021.